



CENTRE HOSPITALIER AUNAY - BAYEUX

NOTE D'INFORMATION RELATIVE A DES DOUBLONS D'IEP

Service émetteur :

<input type="checkbox"/>	DG	☎ 51 50
<input type="checkbox"/>	DRH	☎ 51 52
<input type="checkbox"/>	DSEL	☎ 77 52
<input checked="" type="checkbox"/>	DAF	☎ 51 55
<input type="checkbox"/>	DS	☎ 51 29
<input type="checkbox"/>	DQGDR	☎ 54 52
<input type="checkbox"/>	DTMP	☎ 20 87

Diffusion :

Service du BDE
Secrétariats médicaux

Date : 03/03/2025

Priorité : basse

Objet : Double IEP

Dans le cadre du suivi des activités, des plannings de rendez-vous infirmiers sont créés. Cela génère des IEP de préadmission (numéro de séjour) supplémentaire lorsque le patient voit également le médecin.

Conduite à tenir :

- **Si les 2 IEP sont sur la même UF**, lors de l'accueil du patient, l'agent du BDE supprime le second IEP selon la règle suivante : supprimer l'IEP ayant le chiffre plus grand.
Exemple : IEP 100000051 et 100000052 l'équipe supprime le 100000052.
- **Si les 2 IEP ne sont pas sur la même UF**, laisser les 2 IEP au patient

Votre encadrement reste disponible pour toutes questions dans la mise en place de ce nouveau process.

La Directrice en charge des affaires financières,
et du système d'information

Noëlle Sinang